

### SERVICE EXTÉRIEUR (FS)

Le taux de participation des femmes au Service extérieur doit être accru même s'il se compare favorablement à celui des autres pays développés. C'est pourquoi le Ministère s'est donné comme objectif de maintenir au minimum le taux des départs (retraite), de retenir les services des femmes appartenant déjà au groupe et d'augmenter leur nombre d'au moins 8 % par année.

(Voir les pages 57 Tableau n° 2 - Statistiques

94 Tableau n° 2 - Interprétation

16,17,34 Plan d'action touchant le recrutement)

### COMMIS AUX ÉCRITURES ET AUX RÈGLEMENTS (CR)

Composé d'employés permutants et non permutants, ce groupe affiche un taux de participation des femmes bien inférieur à la norme dans la Fonction publique. (En fait, selon le Rapport annuel de la Commission de la Fonction publique, ce groupe se classe à l'avant-dernier rang pour 1977.) Le groupe étant souvent qualifié de "ghetto féminin", le taux de participation y est considéré comme un équilibre souhaitable à maintenir, ce que vise le Ministère.

(Voir les pages 69 Tableau n° 2 - Statistiques

101 Tableau n° 2 - Interprétation

21,22 Plan d'action)